



Licenciment pour faute grave

Par **fcnantes74**, le **03/10/2015 à 19:26**

Bonjour,

Mon gendre travaillant dans une entreprise de livraison express, après avoir pris trois jours de congé, revient dans son entreprise, et le patron lui signifie qu'il ne veut plus le voir, et fait même intervenir la police pour le mettre dehors de l'entreprise, avant il as eu le temps de prendre en photo le planning de travail donc il n'était même pas inscrit, et par la suite , le patron lui a envoyé un courrier pour lui signifier son licenciement pour faute grave pour absence injustifiée.

Ma question, est-ce une faute grave ou pas? et si il va au prud'homme aura t'il gain de cause? Merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **04/10/2015 à 10:06**

Bonjour,

Avant de lui notifier le licenciement, l'employeur aurait dû convoquer le salarié à un entretien préalable donc déjà, il y a vice de procédure qui ne remet pas forcément à lui seul sa validité...

Si le salarié à pris des jours de congés sans autorisation, c'est effectivement une absence injustifiée, donc un fait fautif et il en serait de l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes pour savoir si elle peut être qualifiée de grave en fonction notamment du contexte, de l'ancienneté du salarié et de ses antécédents disciplinaires mais on ne peut pas prjuger de sa décision...